



|  
RAPPORT  
**D'ACTIVITÉ**  
2023  
|

# LA CCMP

## EN 2023

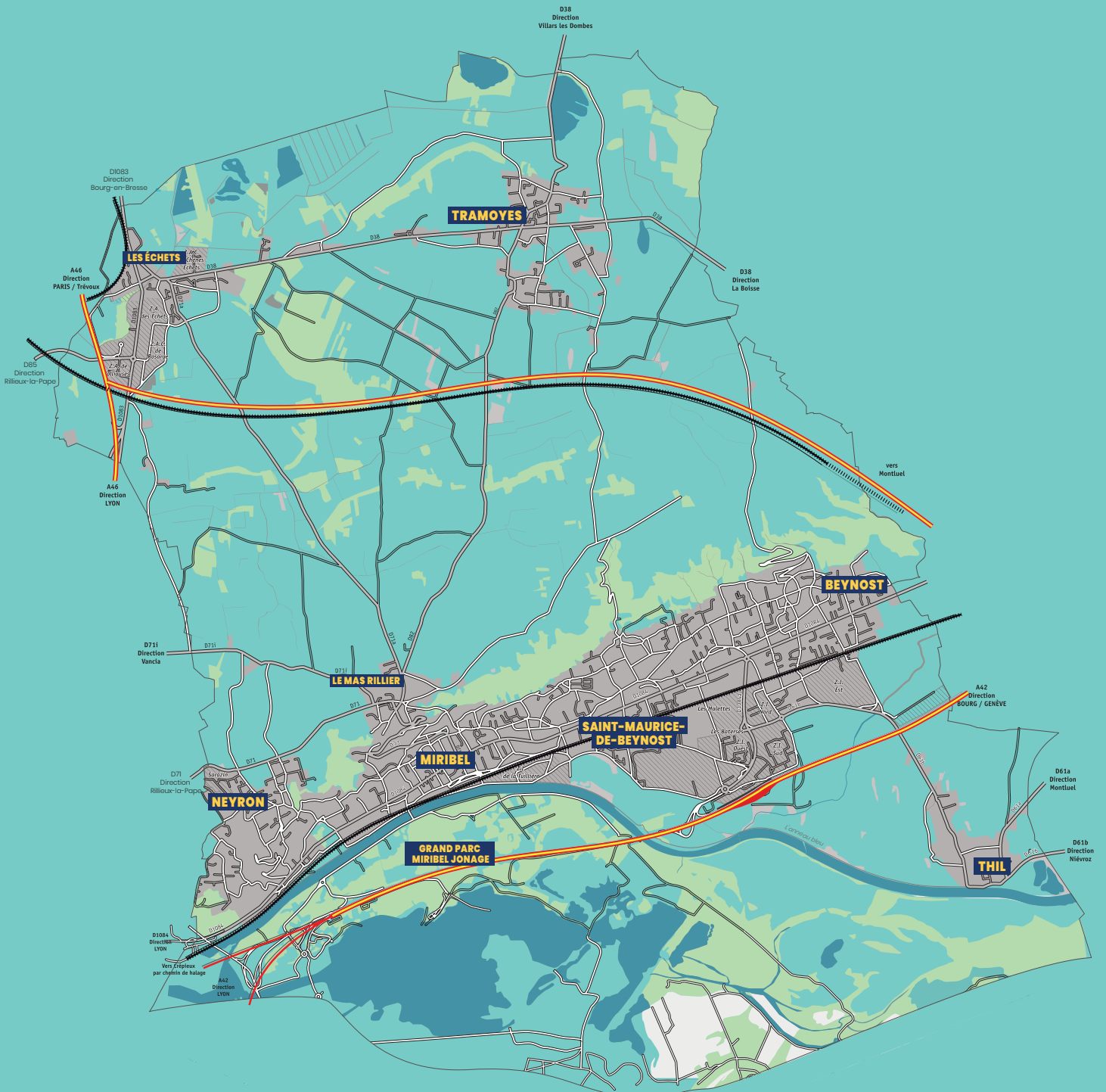


# 6

communes

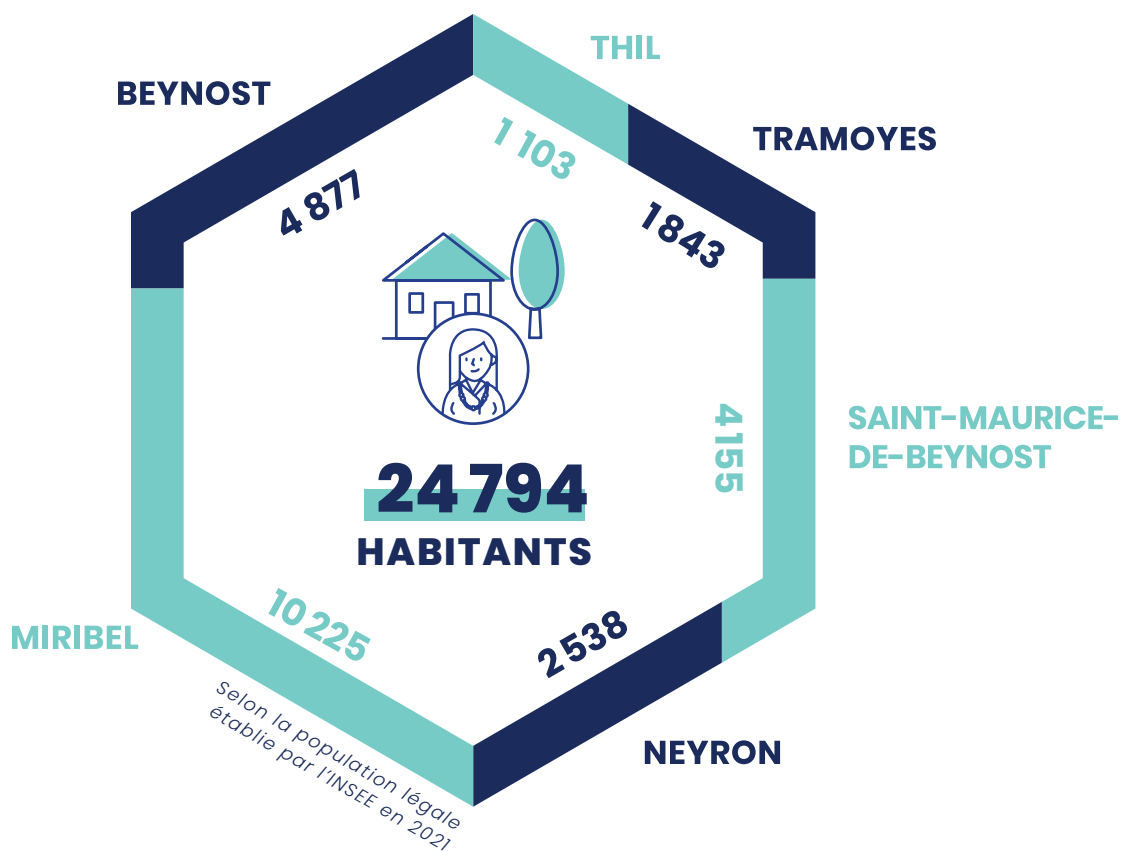
# 65,56

km<sup>2</sup>



# 2023

## EN CHIFFRES



1,1%  
de croissance  
démographique  
entre 2015 et 2021

6 526  
enfants âgés  
de 0 à 19 ans

5 709  
habitants de  
plus de 60 ans

34 228 €  
de revenu moyen  
par foyer fiscal



842

*lits touristiques*

**100 000**  
**déplacements**  
**journaliers**

*sur le territoire  
de la Côteière*

**12 411**

*emplois soit une  
augmentation de 3,8%  
entre 2015 et 2021*



**10 413**  
**logements**

*en 2023*

*dont*

**637** inoccupés



138

*professionnels  
de santé*

**535**

*associations*



**129**

*commerces et services  
de proximité*

**979**

*entreprises*



**169 km**

*de canalisation  
en eau potable*

+

**142 km**

*de canalisation  
en assainissement*



**40** bassins

**20** torrents

# SOMMAIRE

8

## ÉLUS

*Au service  
du territoire*

10

## AGENTS

*Une action  
au quotidien*

12

## MOYENS GÉNÉRAUX

*Soutenir la transformation  
du territoire*

14

## FINANCES

*Adapter la fiscalité  
aux nouveaux besoins*

16

## AFFAIRES CULTURELLES

*Amener la culture au  
plus près des habitants*

18

## SPORT ET ÉDUCATION

*Préparer l'avenir*

20

## COHÉSION SOCIALE

*Mettre la solidarité  
au service de  
l'épanouissement de tous*

23

## SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

*Renforcer les actions  
en place*

24

## EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI

*Concrétiser  
les grands projets*

26

## MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

*Diversifier les modes  
de déplacement*

29

## HABITAT

*Mieux répondre aux besoins  
en logement*

30

## ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

*Préserver le cadre de vie  
des habitants*

32

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Mener des actions concrètes  
pour un impact local*

34

## ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

*Créer les conditions d'un  
développement vertueux*

# ÉDITO

## “ **Construire ensemble un projet de territoire communautaire qui soit cohérent et accessible pour nos administrés** ”

*Les collectivités sont souvent caricaturées, présentées comme dépendantes et mal gérées alors que, par contraste, l'État se pare des habits de la vertu financière. Dans le même temps, depuis plusieurs années, la Cour des comptes souligne, dans les publications qu'elle consacre périodiquement à la situation des finances publiques, la nécessité que les administrations publiques, et particulièrement les collectivités locales, se préparent à financer le coût de la transition écologique.*

*Dans ce contexte, forts de notre très bonne santé financière, nous avons fait le choix de continuer à porter des investissements structurants, afin de répondre à un besoin de service public, de loisir mais aussi de requalification urbaine.*

*Car rien ne serait pire que l'immobilisme. Mais dans le même temps, nous avons choisi d'accompagner nos communes grâce aux fonds de concours pour accélérer l'adaptation au changement climatique, tout en veillant à ce que nos outils tels que le PCAET ou le CRTE soient pleinement efficaces d'un point de vue opérationnel.*

*Construire ensemble un projet de territoire communautaire qui soit cohérent et accessible pour nos administrés requiert un projet de services pertinent, des politiques publiques lisibles et une capacité financière certaine. Mais la dimension technique ne suffira pas et l'on se doit aussi d'accompagner et d'inciter nos administrés à exprimer des envies, des projets et des ambitions pour leur territoire. Concilier justice sociale et transition écologique, préservation de notre qualité de vie et adaptation du territoire aux enjeux de demain : telle est la voie que nous nous sommes fixée et que nous vous présentons dans ce rapport d'activités 2023.*

*Je vous souhaite une excellente lecture.*



*Caroline Terrier*  
Présidente

# AU SERVICE DU TERRITOIRE



Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune. Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les commissions thématiques compétentes.

## 7 COMMISSIONS thématiques

Chacune des commissions est composée d'un Vice-président et de 2 élus par commune.



Développement  
économique



Finances



Politique de la ville



Déchets,  
Cadre de vie



Grand cycle  
de l'eau



Mobilité,  
Transports  
urbains



Sport-Culture-  
Éducation



# 31 ÉLUS communautaires\*

## MIRIBEL

Jean-Marc BODET  
Josiane BOUVIER  
Annie CHATELARD  
Anne-Christine DUBOST  
Jean-Pierre GAITET  
Marie-Chantal JOLIVET  
Jean-Michel LADOUCE  
Guy MONNIN  
Lydie NADVORNY  
Tanguy NAZARET  
Alain ROUX  
Corinne SAVIN  
Laurent TRONCHE

## THIL

Christian JULIAN  
Valérie POMMAZ

## TRAMOYES

Xavier DELOCHE  
Brigitte FILLION

## BEYNOST

Joël AUBERON  
Élodie BRELOT  
Sophie GAGUIN  
Cyril LANGELOT  
Sergio MANCINI  
Caroline TERRIER

## SAINT-MAURICE- DE-BEYNOST

Claude CHARTON  
Pierre GOUBET  
Éveline GUILLET  
Yvan HERZIG  
Martine TERRIER

## NEYRON

Christine FRANÇOIS  
Jean-Yves GIRARD  
Bruno LARIVE



## Le Bureau communautaire

### RÔLE

Il examine et arbitre  
les projets présentés  
par les commissions.

### COMPOSITION

La Présidente,  
7 Vice-présidents en  
charge des commissions  
thématiques.

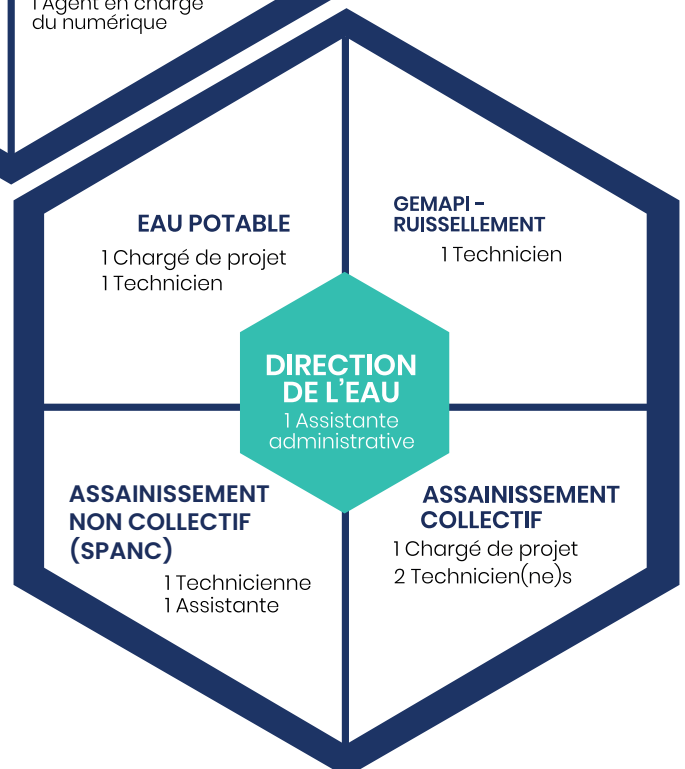
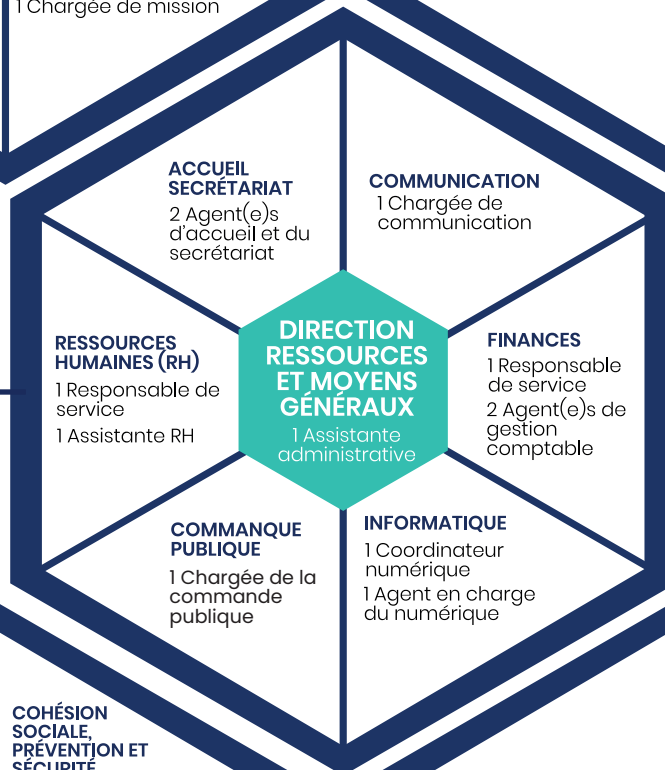
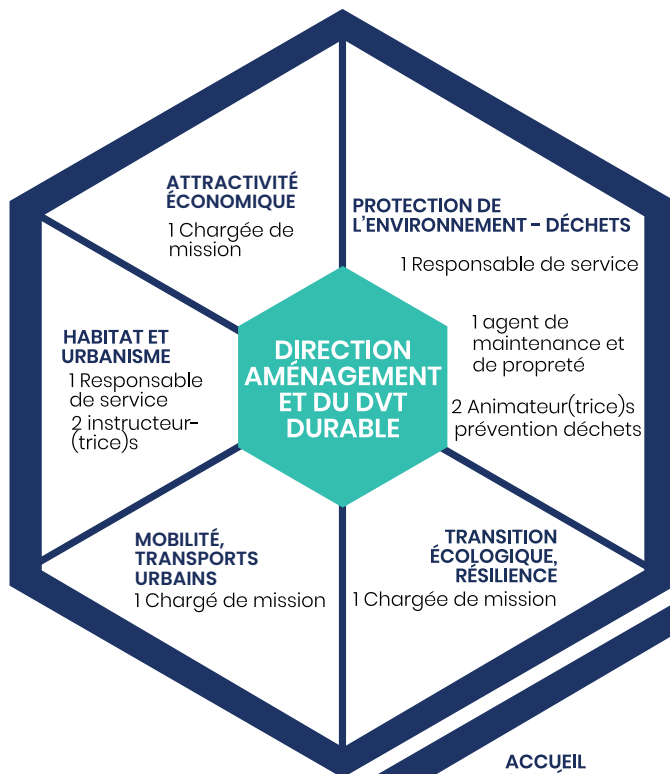


\*Au 31 décembre 2023

# UNE ACTION AU QUOTIDIEN



**Sous la coordination de la Direction Générale, 5 pôles  
et 89 agents se répartissent les compétences de la CCMP.  
Leur implication quotidienne en faveur du développement  
du territoire participe pleinement à son dynamisme et à son attractivité.**



# MOYENS GÉNÉRAUX

*Soutenir la transformation  
du territoire*

**En 2023, la CCMP a conforté l'efficacité de l'action de ses services généraux pour répondre à des besoins croissants. Des initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes à la gestion des marchés publics, chaque opération a contribué au développement du territoire, à l'amélioration continue du service public et à la bonne utilisation des ressources.**

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : LA CCMP POURSUIT SON ACTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants comme la CCMP ont l'obligation légale de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2023, le volet territorial relatif aux politiques publiques de nature à favoriser l'égalité sur son territoire montre que la collectivité a poursuivi son action pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.

↳ **Via le groupe Violences intra-familiales (VIF) du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)**, composé de la CCMP, de l'Association d'aide aux victimes du département de l'Ain (AVEMA), de la gendarmerie, du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et du Conseil départemental de l'Ain :

- distribution des dépliants grand public sur les violences conjugales auprès des commerces de Neyron et Miribel,
- organisation d'un après-midi de formation et d'échange autour du sujet de la violence sexuelle et du consentement dans le couple le jeudi 30 novembre 2023,
- réalisation d'une matinée de sensibilisation sur les violences conjugales auprès des habitants le mercredi 29 novembre 2023.

↳ **Via la commission jeunesse intercommunale**, composée de la CCMP, des communes, des collèges, du lycée, du Point accueil et écoute jeunes (PAEJ), du Conseil départemental de l'Ain et des centres sociaux, qui a quant à elle défini en 2023 ses axes de travail auprès des jeunes du territoire pour les années 2024 et 2025 :

- aller au-delà des stéréotypes de genre sur les métiers,
- sensibiliser à l'égalité filles/garçons pour prévenir les violences et les situations de harcèlement.

↳ **1 exposition-quizz**

«Égalité fille-garçon, parlons-en!»

**15 acteurs du territoire formés**

(collèges, lycées, Centre de santé sexuelle, PAEJ, centres sociaux, communes)

↳ **51 professionnels, bénévoles et élus**

du territoire sensibilisés le 30 novembre 2023



**800 dépliants d'information**

distribués le mercredi 29 novembre 2023



## BILAN DE LA COMMANDE PUBLIQUE 2023

Afin de garantir la libre concurrence entre les opérateurs économiques et d'assurer la bonne utilisation des deniers publics, les besoins en matière de marchés publics ou de concessions sont recensés et définis par les services opérationnels avant d'être mis en œuvre juridiquement par le service de commande publique de la CCMP.

Pour l'exercice 2023, 45 consultations ont été enregistrées, sous forme d'appels d'offres ou de marchés à procédure adaptée, dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

- Marchés de travaux** : construction du nouveau siège de la CCMP, rénovation énergétique du gymnase de Beynost, travaux de mise en séparatif de l'eau potable, etc.
- Marchés de prestations de services** : collecte des déchets, service de location de vélos, étude d'impact sur la zone artisanale de Tramoyes, coordinateur SPS (Sécurité et protection de la santé), etc.
- Marchés de fournitures** : achat de véhicules.
- Concessions de services publics** : exploitation de LILÔ (espace aquatique de la Côtière).


**3050** mandats à payer | **1830** titres à percevoir



## RÉPARTITION PAR CATÉGORIES



# FINANCES

*Adapter la fiscalité  
aux nouveaux besoins*

**Le dynamisme fiscal du territoire a permis jusqu'en 2022 de financer ou compenser l'évolution des charges liée à la montée en puissance de la collectivité. Néanmoins, afin de maintenir une bonne situation financière et de déployer le plan de mandat, une évolution de la fiscalité s'est imposée lors du vote du budget 2023.**

## INSTAURATION DE LA TAXE SUR LE FONCIER BÂTI

Face à la diminution de ses marges financières, et afin de pouvoir déployer le plan pluriannuel d'investissement (PPI) voté au service des habitants du territoire, les élus communautaires ont décidé en 2023 d'instaurer une taxe sur le foncier bâti. Impôt nouveau sur le territoire, celui-ci est arrêté pour l'exercice 2023 à 2 %. **Les autres taux d'imposition restent identiques depuis 2010**, hormis la TEOM qui a subi une évolution modérée sur la période 2010/2022.

### FONCIER NON BÂTI

2,08%

### Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

20,32%

TAXE D'ENLÈVEMENT DES  
ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) **7,75 %**

### FONCIER BÂTI

2%

### VERSEMENT MOBILITÉ (VM)

0,55%

## LE MAINTIEN DU PACTE FISCAL ENTRE LES COMMUNES ET LA CCMP

La CCMP fait bénéficier ses communes membres du dynamisme économique de la Côtière via une politique de redistribution des richesses issues de la fiscalité, et notamment par le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et l'attribution de fonds de concours permettant le financement de projets communaux. Les élus communautaires du mandat 2020/2025 ont reconduit ce pacte financier, conscients de la nécessité de maintenir les équilibres financiers à l'échelle du bloc.

**La CCMP verse annuellement à ses communes membres une DSC de 760 000 €** (avec un complément si la dynamique fiscale économique est supérieure d'une année sur l'autre de + 2 %).

### BEYNOST

120 784 €

### MIRIBEL

191 517 €

### NEYRON

102 268 €

### SAINT-MAURICE- DE-BEYNOST

131 853 €

### THIL

102 712 €

### TRAMOYES

110 866 €

## FACILITER LE RECOURS AU FONDS DE CONCOURS « VOIRIE » POUR LES COMMUNES

Un fonds de concours avait été voté en juin 2022, pour un montant de 2 M€, au bénéfice des communes pour la réalisation d'aménagement de sécurité sur la RD. Ce périmètre a été élargi à l'ensemble des travaux d'aménagement sur voirie en mars 2023, la CCMP ayant instauré en octobre 2023 un nouveau fonds de concours dédié aux modes doux/modes actifs d'un montant de 1,5 M€.

### BEYNOST

320 K€

### MIRIBEL

345 K€

### NEYRON

125 K€

### SAINT-MAURICE- DE-BEYNOST

212 K€

### THIL

25 K€

## BUDGETS 2023

La CCMP dispose de 7 budgets qui représentent en 2023 un montant consolidé de :



**23 M€**

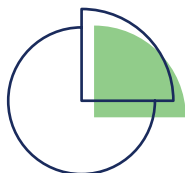
de dépenses réelles de

**FONCTIONNEMENT**

**15,3 M€**

de dépenses réelles

**D'INVESTISSEMENT**



- ◆ **Le budget principal** comptabilise toutes les recettes et dépenses des différents services relevant des compétences communautaires.
- ◆ **La compétence eau et assainissement transférée au 01/01/2020 concerne 3 budgets :**
  - assainissement non collectif,
  - assainissement collectif,
  - eau potable.
- ◆ **Le transport urbain COLIBRI.**
- ◆ **Des budgets annexes relevant généralement de la comptabilité de stock et appelés à être clos une fois les opérations d'aménagement achevées :**
  - la Tuillère (ex site industriel PHILIPS à Miribel),
  - le lotissement Les Araignées à Saint-Maurice-de-Beynost.

## Dépenses et recettes réelles

BUDGETS CA 2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	27 008 162 €	20 421 656 €	4 336 732 €	6 756 181 €
<b>Assainissement</b>	1 586 789 €	678 866 €	3 176 819 €	7 061 529 €
<b>Eau potable</b>	1 628 174 €	547 835 €	2 254 261 €	1 136 203 €
<b>Transport urbain</b>	4 003 847 €	1 018 888 €	143 028 €	42 417 €
<b>Budgets annexes</b>	891 854 €	302 445 €	397 000 €	281 471 €
<b>TOTAL FINANCIER</b>	<b>35 118 826 €</b>	<b>22 969 690 €</b>	<b>10 307 840 €</b>	<b>15 277 801 €</b>

# AFFAIRES CULTURELLES

*Amener la culture au plus près des habitants*

**En 2023, la CCMP a poursuivi son ambition de démocratiser et diffuser la culture auprès du plus grand nombre et sur tout le territoire. C'est pourquoi elle a choisi de développer un maximum de manifestations de proximité, gratuites et accessibles à tous. Une politique récompensée par une forte participation des habitants à ces événements.**

## LA CCMP ACCUEILLE LE FESTIVAL QUAIS DU POLAR

Le 1<sup>er</sup> avril, le festival Quais du Polar a posé ses valises à Miribel, seul lieu de l'Ain retenu pour l'édition 2023. Le réseau des bibliothèques de la CCMP, qui a remporté l'appel à projets, a organisé l'événement au Théâtre Allégo. Il a notamment proposé, en partenariat avec la section Cinéma de l'ULM, un ciné-rencontre avec le célèbre auteur de romans policiers français Bernard Minier. Les participants ont pu en apprendre plus sur le 6<sup>ème</sup> auteur le plus lu en France et sur son processus d'écriture, avant d'échanger avec lui.

→ **280 participants**

## PREMIÈRE ÉDITION DU PRINTEMPS DES ARTS

Les bibliothèques de la CCMP sont à l'initiative de cette nouvelle manifestation, organisée du 5 mai au 10 juin 2023. Le Printemps des Arts proposait aux administrés un ensemble d'événements gratuits autour de la culture. Au programme : contes en musique avec l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP, expositions et ateliers.

→ **335 participants**



## LIVRES À L'EAU DE RETOUR AU GRAND PARC DE MIRIBEL



Le réseau de lecture publique de la CCMP a organisé « Livres à l'eau », du 5 au 8 juillet puis les 12 et 13 juillet 2023 au Grand Parc de Miribel. L'objectif de cet événement gratuit et ouvert à tous était de faire découvrir la lecture et la culture au plus grand nombre, dans un environnement familial et ludique. L'initiative a été soutenue par 7 partenaires (Centre national du livre, Commissariat général à l'égalité des territoires, base Ville Vie Vacances du Fontanil, médiathèques de Décines-Charpieu, Meyzieu et Jonage, et le Conseil départemental de l'Ain).

## À LA DÉCOUVERTE DE L'ART CONTEMPORAIN AVEC MUMO

MuMo, Musée Mobile d'art contemporain, a fait escale à Tramoyes du 3 au 7 juillet 2023. Le principe : un musée itinérant et gratuit qui va à la rencontre des habitants sur leur lieu de vie pour pallier la fracture culturelle liée à l'éloignement géographique et social des musées. Durant 5 jours, l'exposition « Le premier soleil » (mélant peintures, photographies, sculpture et vidéo) a accueilli les enfants des écoles, centres sociaux et centres de loisirs de la CCMP.

→ **413 visiteurs**



## LE RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE EN 2023

**43 580**  
documents  
dans le catalogue

**64 130**  
prêts  
individuels

**2 667**  
usagers, dont  
663 nouveaux inscrits

## LE SPORT À L'HONNEUR AVEC TERRE DE JEUX 2024

La CCMP a été labellisée « Terre de Jeux 2024 » en 2022, donnant lieu à la construction d'un programme d'événements sportifs dédiés avec les associations du territoire. D'avril à septembre 2023, pas moins de quinze actions « Terres de jeux 2024 » gratuites ont ainsi été réalisées, mettant en valeur les politiques publiques développées par la collectivité. La thématique du sport a également été mise à l'honneur par les musiciens intervenants de la CCMP au cours de leurs interventions dans les écoles du territoire.

Temps fort de l'année : la semaine olympique, du 19 au 24 juin 2023. Au programme : de nombreuses animations et initiations sportives à destination des scolaires, des entreprises, des agents communaux et des habitants. Parmi elles, la Journée olympique du 23 juin, organisée par les intervenants sportifs de la CCMP pour six classes élémentaires (180 enfants), et le Village associatif olympique « Jeux, fêtes et matchs » du 24 juin. Celui-ci a permis d'accueillir 700 participants au Forum des sports de Saint-Maurice-de-Beynost, à la rencontre des différentes associations engagées pour « Terre de jeux 2024 ».

### Associations sportives participantes

- ULM Judo
- ULM gym
- Beynost BMX La Côtère
- Pétanque Miribel Côtère
- Vertical Côtère (escalade)
- Gymnastique Volontaire Miribel La Côtère
- Ikebana (gymnastique volontaire)
- Cyclo-Tourisme de la Dombes (VTT)
- Swivels de Neyron (danse country)
- Cacciatore Boxing Club (boxe française)
- Artémis (centre socio-culturel)
- CeSAM – Centre Social d'Animation de Miribel
- Ain Sud (football)
- Saint-Maurice Côtère Volley
- Tennis club de Neyron
- Olympique Boule Saint-Maurice (boule lyonnaise)
- Miribel tennis de Table
- A2C (tir à l'arc)



6 mois d'événements sportifs

**20 000 €**  
INVESTIS PAR LA CCMP

## EN 2023, L'ACADÉMIE A ACCUEILLI

523 familles  
et 697 élèves

dont **590**  
ÉLÈVES  
de moins de 25 ans



## SUBVENTIONS CULTURELLES 2023

L'ESPÉRANCE DE BEYNOST

**3 200 €**

ULM SECTION CINÉMA

**27 324 €**

SWING SOUS LES ÉTOILES

**19 000 €**

THÉÂTRE ALLEGRO

**81 000 €**

WOODSTOWER

**10 000 €**

## BÉBÉS BIB' : SOUTENIR LA LECTURE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Dans le cadre du réseau de lecture publique de la CCMP, le département de l'Ain a offert aux enfants nés ou adoptés sur son territoire en 2022 « Ce livre est trop petit », de Jean-Pierre Blanpain. Pour l'occasion, l'ensemble des bibliothèques du territoire ont proposé en 2023 plusieurs spectacles, lectures et ateliers, les 14, 18 et 21 octobre.

→ **290** participants

## SOUTIEN AU TALL : MODIFICATION DES STATUTS EN MATIÈRE CULTURELLE ET ÉDUCATIVE

Fort de ses actions autour de la lecture, de l'AMD et du spectacle scolaire, la CCMP a souhaité prendre la compétence « spectacle vivant » et permettre ainsi le subventionnement par l'intercommunalité de l'intégralité des actions de l'association Théâtre Allégo (TALL).

Votée par l'Assemblée communautaire et les six conseils municipaux, la modification des statuts permettra dès 2025 à la CCMP de verser une subvention au TALL évaluée à 267 K€ à 302 K€ selon les scénarios. Celle-ci sera partiellement compensée par un transfert de charge de la commune de Miribel à la CCMP. En contrepartie, la CCMP participera financièrement aux charges de fonctionnement du bâtiment Allegro ainsi qu'aux investissements nécessaires aux spectacles vivants proposés par le TALL.

# SPORT ET ÉDUCATION

Préparer l'avenir

**La CCMP continue à développer l'accès à un maximum d'activités sportives et éducatives pour répondre aux besoins réels des habitants. Elle déploie pour cela des solutions de gestion, de transport, d'infrastructure et d'animations qui profitent au plus grand nombre, sur l'ensemble du territoire.**

## UN NOUVEAU GESTIONNAIRE POUR LILÔ

Equalia, leader français de la gestion d'équipements ludosportifs, a été retenu pour assurer le 3<sup>ème</sup> contrat de délégation de service public de Lilô. La CCMP a fait le choix d'un acteur spécialisé et reconnu pour gérer son espace aquatique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le changement d'opérateur a nécessité seulement une semaine de fermeture, du 31 décembre 2023 au 5 janvier 2024.

## ETAPS

- 3 intervenants
- 64 classes du CP au CM2
- 52 H d'enseignement hebdomadaire
- 1700 élèves concernés

## IMS

- 8 intervenants
- 90 H d'enseignement hebdomadaire
- 3 000 élèves concernés

## GYMNASE LA CHANAL : UN TROISIÈME GYMNASE COMMUNAUTAIRE POUR LA CCMP

Le nouveau complexe sportif La Chanal à Miribel a été livré en janvier 2024. Ce nouvel équipement vient ainsi compléter et soulager les deux gymnases communautaires existants à Beynost et Miribel, qui présentent des taux d'occupation très élevés, particulièrement sur la grande salle omnisports.

Le gymnase s'étend sur une surface totale de 3 120 m<sup>2</sup>, espaces de circulation et locaux techniques inclus. Il héberge une salle multisport d'une capacité de 200 personnes, une salle de gymnastique-danse, une salle dédiée au tennis de table et à l'escrime, un dojo, une petite salle de musculation et un espace de convivialité, qui permettront de développer certaines disciplines et de mieux accueillir les sportifs.

La collectivité a également porté une attention particulière à l'intégration de l'équipement dans son environnement. L'implantation (parties semi-enterrées) et l'architecture du bâtiment (faible hauteur, toiture végétalisée) limitent en effet son impact visuel et sonore. Le choix d'une structure bois, du chauffage au bois et le fait de favoriser l'éclairage naturel contribuent par ailleurs à réduire l'impact environnemental du gymnase.

COÛT DES TRAVAUX :

→ **8,5 millions d'€ TTC**

soit

**6 144 630,84 €** (CCMP)  
**200 000 €** (DETR)  
**347 200 €** (Région AURA)  
**250 000 €** (Département de l'Ain)



## SUBVENTIONS SPORTIVES 2023

### FACILITER LE TRANSPORT VERS LES ACTIVITÉS SCOLAIRES

La CCMP a signé une convention de groupement de commande pour le transport des scolaires de 1<sup>er</sup> degré des écoles communales jusqu'à l'espace aquatique Lilô et au Théâtre Allégro. Face au frein que peut constituer le transport pour les activités scolaires, la CCMP apporte par là une solution efficace aux communes. Le choix d'un seul transporteur permet en outre de réaliser d'importantes économies d'échelle.

À terme, la CCMP travaille à la prise en charge du transport des scolaires vers l'ensemble des équipements communautaires ou déployant une politique publique en lien avec les compétences communautaires.

### DES MALLES PÉDAGOGIQUES POUR ANIMER LES ÉCOLES DU TERRITOIRE

Le réseau des bibliothèques de la CCMP a créé et financé 14 malles pédagogiques sur différentes thématiques (alimentation, vivre ensemble, émotions, écologie, etc.). Ces nouveaux outils leur permettent de réaliser des animations pour les écoles primaires et maternelles du territoire, soit dans les établissements scolaires soit en bibliothèque.

Ces malles, qui contiennent du matériel pédagogique « clé en main », visent à aider les bibliothécaires et bénévoles. Objectif : sensibiliser les enfants aux livres, aux arts, aux enjeux de société et à la découverte.

→ **6 930 € investis**

### « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » : UNE OUVERTURE À LA MUSIQUE

La CCMP a rejoint en 2023 le dispositif « Orchestre à l'école », dans le cadre d'une convention avec l'association du même nom et l'Éducation nationale. Cette décision s'inscrit dans la continuité de sa politique d'éducation culturelle auprès des plus jeunes, et plus particulièrement avec sa « stratégie d'ouverture sur l'extérieur et d'accessibilité » définie lors du renouvellement du projet d'établissement de l'Académie de Musique et de Danse.

→ **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**  
**50 883,56 €**  
pour les classes dansantes  
et les classes d'orchestre

→ **FINANCEMENT DES INSTRUMENTS PAR LA CCMP**  
**25 323 €**  
avec une subvention de 5 000 €  
du Conseil départemental de l'Ain



# COHÉSION SOCIALE

Mettre la solidarité  
au service de  
l'épanouissement de tous

**Accompagner et répondre aux besoins pratiques des habitants, améliorer leur qualité de vie, les aider à préparer leur avenir, protéger et soutenir ceux qui en ont le plus besoin : la politique de solidarité de la CCMP se concrétise dans les services de proximité et les projets qu'elle développe au plus près de chacun.**

## CONTRAT DE VEILLE ACTIVE : 7 PROJETS SUBVENTIONNÉS EN 2023

Comme chaque année, un appel à projets a été lancé en février 2023 dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Veille Active (CDVA) de la CCMP. Les associations et collectivités ont alors eu 6 semaines pour proposer un projet et demander une subvention.

Un comité technique, constitué de représentants des communes de la CCMP et des partenaires signataires et cofinanceurs, a ensuite formulé des propositions de financements et émis des avis sur les projets. Enfin, les élus et responsables des collectivités et des partenaires ont validé les montants des subventions accordées lors du comité de pilotage.

En avril 2023, 14 structures ont déposé 15 projets, dont 14 répondaient aux objectifs définis par le Contrat de Veille Active. 7 de ces projets ont pu recevoir une subvention de la CCMP.

MONTANT TOTAL :

→ **25 330 €**



Un budget complémentaire de **11 063 €** pour des actions relevant du CISPD

1

### « CONFIANCE EN SOI »

porté par la Mission Locale Jeunes

**LE PROJET (nouveau)** : permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi de prendre confiance en eux, d'appréhender leur orientation plus sereinement et de trouver leur place dans la société, grâce à différents dispositifs (sophrologie, bilan de santé, travail/prévention sur la e-réputation, relooking, expression orale et gestuelle...).

→ **1733 €** DE SUBVENTION



**9 JEUNES**

de 18-25 ans accompagnés

2

### « JEUNESSE EN TRANSITION »

porté par le Centre Social  
d'Animation de Miribel CeSAM

**LE PROJET (renouvellement)** : accompagner les jeunes du territoire de la CCMP à coopérer autour de la réalisation de projets, pour créer des ponts entre eux et favoriser leur autonomie.

→ **2 000 €** DE SUBVENTION



**90 PARTICIPANTS**

au total, filles et garçons,  
de 11 à 18 ans

### 3 ATELIERS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PROJET « CES LIEUX QUI M'HABITENT » ET DU SPECTACLE « ON DIT QUE JOSÉPHA »

portés par le Théâtre Allégro

**LE PROJET (nouveau)** : faire découvrir le théâtre et travailler sur la prise de parole en public, donner l'occasion à des élèves de partager un moment culturel avec leurs parents, amener les habitants qui ne fréquentent pas habituellement les salles de spectacles à découvrir la portée universelle de l'art par un accès favorisé à la culture.

→ **1 797 €** DE SUBVENTION

**8 ATELIERS** réalisés avec des élèves de 4<sup>e</sup>

**1 SPECTACLE** gratuit « On dit que Josépha », joué à Saint-Maurice-de-Beynost

### 4 « PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS »

portées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

**LE PROJET (renouvellement)** : favoriser l'autonomie des habitants, notamment les plus fragiles et en particulier les femmes, en leur facilitant l'accès aux droits, préalable de l'insertion sociale et professionnelle.

→ **3 300 €** DE SUBVENTION

**3 PERMANENCES** par mois assurées à CeSAM à Miribel, et à Artémis à Saint-Maurice-de-Beynost et à la France Services Côtière et Plateau

+ de **120 DEMANDES TÉLÉPHONIQUES**

**60 PERSONNES REÇUES** en permanence

### 5 « COORDINATION DES PROFESSIONNELS DE LA CÔTIÈRE »

portées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

**LE PROJET (renouvellement)** : faciliter l'accès aux droits pour tous, créer du lien entre les acteurs de la parentalité de la Côtière, créer des outils communs, faire l'état des lieux des dispositifs numériques existants, organiser un temps fort pour permettre une formation commune des acteurs.

→ **1 500 €** DE SUBVENTION

**2 RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS** du territoire animés par les centres sociaux, avec l'appui d'un comité technique de partenaires (CCMP, Conseil départemental de l'Ain, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et la CAF)

**50 PARTICIPANTS** parmi les professionnels de l'accès aux droits et de la parentalité

### 6 « ANIMATION DE DEUX TIERS-LIEUX »

portée par Habitat et Humanisme

**LE PROJET (nouveau)** : lutter contre l'isolement des personnes en difficulté par l'animation du tiers-lieu solidaire « L'escalade de la Côtière » ; faciliter la mobilité des personnes les plus démunies par l'animation du tiers-lieu « Cycle Côtière Solidaire ».

→ **2 000 €** DE SUBVENTION



### « WOODSTOUR » : DYNAMISER LA VIE CULTURELLE DES TERRITOIRES DÉFAVORISÉS

Pour sa troisième édition, Woodstour a animé de nombreux ateliers à Beynost, Miribel (avec CeSAM), Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost et Thil. De juin à septembre 2023, petits et grands ont pu s'essayer au scratch, au graffiti, au foot freestyle, au breakdance, etc. et assister à des conférences. 2 journées événements — le 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Thil et le 30 septembre 2023 dans le quartier du Trêve à Miribel — ont ensuite permis aux habitants de profiter de la restitution des travaux réalisés en ateliers et de concerts.

Cette action a contribué à favoriser le maillage territorial, à mobiliser les habitants et à soutenir les artistes locaux émergents. L'objectif de Woodstour reste le même : faciliter l'accès à la culture et à la pratique artistique dans les territoires les plus défavorisés ou les plus éloignés de l'offre culturelle.

### → Financements

**13 000 €** : CCMP  
**2 500 €** : Conseil Départemental  
**2 000 €** : Commune de Thil

+ de **200 participants** aux ateliers, âgés de 2 à 65 ans

**170 SPECTATEURS** aux concerts

# COHÉSION SOCIALE

La France Services Côtière et Plateau, une structure de proximité indispensable

**Les France Services sont destinées à faciliter l'accès aux services publics et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives numériques. En attendant son installation, en 2025 dans les locaux du 1820 Grand Rue, à Miribel, la CCMP a ouvert sa France Services au 4 rue Honoré de Balzac, à Saint-Maurice-de-Beynost.**

## UN BILAN POSITIF

Depuis 2022, la CCMP accueille un guichet France Services pour faciliter l'accès aux services publics et accompagner les habitants dans leurs démarches administratives numériques.

En 2023, les demandes les plus courantes ont concerné les prestations de la Caf, les demandes de logement social, les dossiers retraite, les impôts, le Ministère de l'intérieur/ANTS et le CNAM. Devant le succès de ce service, un poste de chargé d'accueil à 28 h a été créé fin 2023, pour une prise de poste en 2024, en contrat PEC (Parcours emploi compétence de France Travail).

### Quelle gestion des parcours usagers ?

**78 %** finalisent leur demande à la France France Services Côtière et Plateau

**20-25 min** en moyenne par personne (hors dossiers CARSAT)



**4 778** accompagnements avec une moyenne de 22 personnes par jour

**2** agents France Services

formés et disponibles à temps plein



**1** conseiller numérique France Services



**4** postes informatiques en libre-service

### Un lieu unique pour accéder aux principaux services publics

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Justice
- Finances publiques
- France Travail
- Assurance retraite
- Assurance maladie
- Caf
- MSA
- La Poste

+ d'autres services via des permanences gratuites assurées par des partenaires : avocat du Centre Départemental d'Accès aux Droits, juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Écrit 01, commissaire de justice, conciliateur de justice.

# SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Renforcer les actions  
en place

**La CCMP poursuit ses efforts, notamment sur la prévention des infractions au Code de la route et la sensibilisation aux violences conjugales et intrafamiliales.**

**Objectif : protéger chacun et en particulier les plus fragiles.**

## PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

La CCMP a renouvelé ses journées d'action, les 29 et 30 novembre 2023 – l'une à destination du grand public, l'autre envers les professionnels du secteur. Pour cela, la collectivité a travaillé avec différents partenaires dont le Conseil départemental de l'Ain, la brigade de gendarmerie de Miribel, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Ain (CIDFF) et l'Aide aux victimes et médiations dans l'Ain (AVEMA).

## EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Suite à l'acquisition par la CCMP du terrain à l'est de la caserne de gendarmerie, une étude de faisabilité a été réalisée en 2023 concernant l'extension de la caserne. Le Conseil communautaire a ensuite validé le projet d'agrandissement des locaux de service et de construction de 8 nouveaux logements.

## UN NOUVEL ÉQUIPEMENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La CCMP a acquis un deuxième cinémomètre en 2023. Cet appareil de contrôle de la vitesse sera mis à disposition de la Brigade Territoriale Autonome (BTA) de la gendarmerie de Miribel en 2024 afin de renforcer les contrôles routiers, en réaction à l'augmentation des délits observée depuis plusieurs années.

→ **5 038 € TTC**  
coût d'achat du cinémomètre

**1 215 € TTC/an**  
frais d'étalonnage des 2 appareils

## UN PARTENARIAT POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Les communes de Miribel, Neyron, Saint-Maurice-de-Beynost et Tramoyes ont signé pour un an renouvelable une convention de coopération entre leurs services de police. Dans ce cadre, chaque police municipale peut répondre aux demandes des autres polices municipales (missions d'urgence et d'assistance, organisations de contrôles routiers) et intervenir sur l'ensemble des territoires de chaque commune en fonction de ses disponibilités, de ses moyens et de ses effectifs.

### BILAN CSUI 2023



**374** DEMANDES  
DE RECHERCHE

**313** RÉQUISITIONS



**1 163** échanges avec  
les forces de l'ordre

### BILAN FOURRIÈRE 2023

**185** DOSSIERS D'INSTRUCTION  
ENGAGÉS



**60**  
véhicules  
mis en fourrière  
et détruits

# EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI

Concrétiser  
les grands projets

**En 2023, la CCMP a mené des actions ambitieuses en matière de gestion de l'eau potable, d'assainissement et de préservation des milieux aquatiques. Objectif : assurer une meilleure gestion des ressources et préparer le territoire aux défis environnementaux futurs.**

## SUEZ, DÉLÉGATAIRE UNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, Suez est l'opérateur unique en charge de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de la CCMP : exploitation des usines et stations d'épuration, entretien des réseaux, relation avec les usagers, astreintes et facturation. Tout au long de l'année, les services de la CCMP ont piloté des comités techniques pour assurer le suivi mensuel du délégataire. Les référents de Suez et les élus de la Commission Grand Cycle de l'eau se sont également réunis à deux reprises pour échanger sur le déroulement du contrat de délégation de service public, conclu pour la période 2023-2029.

Pour rappel, la CCMP, gestionnaire de l'eau et de l'assainissement depuis 2020, a décidé en 2021 de confier cette compétence à un délégataire unique afin d'améliorer la qualité de service et d'optimiser la tarification. La collectivité, qui reste propriétaire des infrastructures, pourra ainsi mieux programmer ses investissements en matière de séparation des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement, d'extension de réseaux, de réalisation de nouveaux ouvrages et de renouvellement des réseaux et ouvrages.

## AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À BEYNOST

Dans le cadre d'un marché de travaux avec la commune de Beynost, la CCMP a lancé une importante opération afin de séparer les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées : d'abord avec la pose d'une nouvelle canalisation d'eaux usées rue Centrale et rue du Prieuré, puis la reprise des branchements d'eaux pluviales. Désormais, seules les eaux usées rejoignent la station d'épuration, tandis que les eaux pluviales partent dans le milieu naturel. L'objectif est ainsi d'éviter les débordements des eaux usées dans les rues et vers les milieux naturels, tout en améliorant le fonctionnement de la station d'épuration de Beynost.

Afin d'optimiser les coûts, la CCMP a profité des travaux pour renouveler également la canalisation d'eau potable sur ces deux axes, dans la continuité du renouvellement patrimonial du réseau.

Environ

**1,6 million d'€ TTC,**

### POUR L'ASSAINISSEMENT

subventionné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de **185 000 €**

## BUDGET RUISSELLEMENT/GEMAPI

700 000 € TTC

pour les travaux d'entretien des torrents  
(incluant l'écopâturage)





## BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

**6 400 000 € TTC**  
d'investissement

**70 000 € TTC**  
pour la réalisation  
d'extensions de réseaux

**15 000 € TTC**  
pour la reprise d'étanchéité  
d'ouvrages et le renouvellement  
de branchements



© Actophoto

## UN MARCHÉ POUR LOCALISER LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

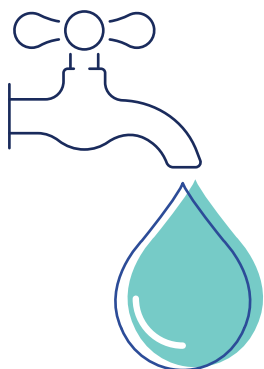
Fin 2023, la CCMP a notifié un marché de géoréférencement des réseaux d'eau potable et d'assainissement. La prestation permettra de localiser précisément (à moins de 40 cm près, contre parfois plus de 1,5 m aujourd'hui) toutes les canalisations et ouvrages associés. L'objectif est de renforcer la connaissance des réseaux d'eau les plus anciens et ainsi s'adapter à l'évolution de la législation d'ici fin 2025.

Montant du marché  
à bons de commande :

environ **180 000 € TTC**

sur 4 ans, subventionné par  
l'Agence de l'eau à hauteur de **50 %**

## RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



**AU TOTAL :**

**1 260 m**  
linéaires

de canalisations  
pour un budget de

**700 000 € TTC**

- ↳ 6 opérations à Miribel
- ↳ 2 opérations à Beynost

## MISE EN SERVICE DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE BEYNOST

La nouvelle station d'épuration du Pilon, à Beynost, est entrée en service le 20 novembre 2023. Ce nouvel équipement permet d'augmenter les capacités de traitement des eaux usées domestiques et non domestiques, en réponse à l'évolution de la population de Beynost et Saint-Maurice-de-Beynost, et de garantir la qualité de service. La nouvelle station emploie par ailleurs un procédé de traitement plus écologique et a permis de déplacer le point de rejet des eaux traitées de la Sereine vers le Rhône, qui présente un milieu naturel moins sensible.

Enfin, la CCMP a souhaité valoriser les efforts déployés pour protéger les milieux naturels et les ressources en eau. Un parcours pédagogique a donc été mis en place au sein de la station pour faire découvrir au plus grand nombre, et notamment aux plus jeunes, l'importance de son rôle dans le cycle de l'eau.

Coût total des travaux

**8,5 millions d'€ TTC,**



dont **1,31 million** financé par l'Agence  
de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

**SPANC**

**81** CONTRÔLES

- soit
- ↳ 62 contrôles périodiques
  - ↳ 5 contrôles de conception pour les nouveaux projets de construction
  - ↳ 5 contrôles de réalisation
  - ↳ 9 contrôles de vente

# MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Diversifier les modes  
de déplacement

Accompagner les changements dans la manière de se déplacer sur le territoire est un enjeu prioritaire pour la CCMP. Depuis 2012, la collectivité développe et promeut des alternatives à la voiture individuelle, afin d'offrir à ses administrés une mobilité quotidienne efficace et sécurisée. L'année 2023 marque néanmoins une accélération dans les investissements et dans l'offre de services aux administrés.

## UN FONDS DE CONCOURS POUR DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES MODES DOUX

Les modes doux ou modes actifs (marche à pied, vélo, gyropode, trottinette, etc.) étant bénéfiques à l'environnement comme à la santé, la CCMP a choisi de soutenir financièrement les communes avec la création d'un fonds de concours « aménagements modes doux ». D'un montant total de 1,5 M€ sur trois ans (2023-2025), cette enveloppe a été répartie entre les six communes selon deux critères : les kilomètres de voirie et le nombre d'habitants par commune. Elle permettra de financer au maximum 50 % du montant des projets éligibles.

### Enveloppe globale par commune

● Beynost : <b>297 329 €</b>	● Saint-Maurice-de-Beynost: <b>201 614 €</b>
● Miribel : <b>594 804 €</b>	● Thil : <b>73 703 €</b>
● Neyron : <b>176 600 €</b>	● Tramoyes : <b>155 950 €</b>

## 2 MILLIONS D'EUROS POUR SÉCURISER LE RÉSEAU ROUTIER

La CCMP avait validé en 2022 le principe d'un fonds de concours « voirie », doté d'une enveloppe globale de 2 M€ au bénéfice des communes pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur les routes départementales. Suite au diagnostic de l'ensemble des voiries du territoire réalisé par le cabinet IMMERGIS, le Conseil communautaire a validé en 2023 un élargissement de ce fonds à tout type d'aménagement sur l'ensemble des voiries de toutes les communes. L'enveloppe a été répartie entre les six communes selon les mêmes critères et modalités que le fonds de concours « modes doux ».

### Enveloppe globale par commune

● Beynost : <b>319 710 €</b>	● Saint-Maurice-de-Beynost: <b>212 241 €</b>
● Miribel : <b>785 469 €</b>	● Thil : <b>200 057 €</b>
● Neyron : <b>293 308 €</b>	● Tramoyes : <b>189 214 €</b>

## COLIBRI



**4** lignes  
régulières

+ 1 ligne estivale  
à destination du Grand Parc  
+ des navettes  
événementielles

**59** arrêts

(65 avec la ligne estivale)

**448** nouvelles  
cartes d'abonnés

(cartes Oûra)

**+ 3,1%**

de fréquentation

par rapport à 2019



## LANCEMENT DE T-LIBR CÔTIÈRE : UNE OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN MULTI-RÉSEAUX

La CCMP, adhérente au Syndicat des mobilités des territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML), a signé une convention relative à la commercialisation des produits multimodaux T-Libr Côtère avec SNCF Voyageurs, Keolis Lyon, la Communauté de Communes de la Côtère à Montluel (3CM) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette convention lui permet de proposer aux habitants la tarification T-Libr Côtère, une offre de transports « intégrée » qui facilite la mobilité des habitants sur la Côtère, Lyon et au-delà. Les usagers bénéficient d'un tarif économique par rapport à l'achat de titres de transports séparés.

### Désormais, avec un seul titre de transport

(rechargeable sur la carte OÛra), il est ainsi possible d'emprunter :

- les bus du réseau Colibri,
- les bus du réseau Solutions Transport 3CM,
- les bus du réseau TCL,
- les lignes A32 et A71 des Cars Région Ain,
- le TER Auvergne-Rhône-Alpes vers plus d'une trentaine de gares sur la zone de la Côtère et du réseau TCL.

## UNE CONVENTION RENOUVELÉE À L'ÉCHELLE DE LA CÔTIÈRE

La CCMP, la 3CM et la Région ont renouvelé pour 4 ans la convention d'affrètement facilitant l'intermodalité entre les réseaux de transport des 3 collectivités. Cette convention permet en effet aux usagers des réseaux Colibri et Solutions Transport 3CM d'emprunter les lignes régionales A32 (Bourg-en-Bresse - Lyon) et A71 (Montluel - Lyon) sur le territoire des 2 intercommunalités, avec leur titre de transport habituel, pour 1 €. Les voyages réalisés hors des territoires de la CCMP et de la 3CM restent soumis à la tarification interurbaine proposée par la Région.

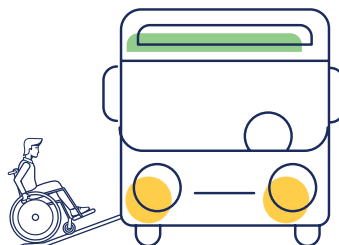
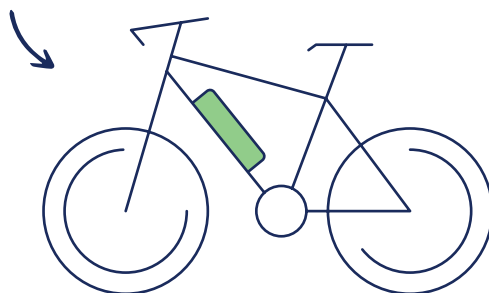
## UN NOUVEAU SERVICE DE LOCATION DE VÉLO ÉLECTRIQUE LONGUE DURÉE

Afin d'impliquer davantage ses administrés dans le développement des modes de déplacements actifs, la CCMP a lancé le service Covélo, exploité par la société E-Bike Solutions. Depuis fin 2023, les habitants ont ainsi la possibilité de louer un vélo à assistance électrique ou un vélo « longtrail » à prix attractif pour trois mois renouvelables. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de tester sur la durée cette alternative à la voiture, et pourquoi pas de prendre de nouvelles habitudes.

➔ **84 000 €**  
euros investis / an

**55 vélos**

à assistance électrique  
mis à disposition



## POURSUITE DE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DU RÉSEAU COLIBRI

Depuis 2015, les arrêts de bus du réseau Colibri sont progressivement aménagés afin d'en faciliter l'accès aux Personnes à mobilité réduite (PMR). En février 2023, le Conseil communautaire de la CCMP a approuvé la mise en accessibilité des 2 arrêts situés au centre de Miribel, desservis par les lignes Colibri et les lignes A71 et A32 de la Région. Ces aménagements ont été réalisés en lien avec la Région AURA, le Conseil départemental de l'Ain et la commune de Miribel.

COÛT TOTAL  
➔ **63 759,65 €**  
(financement 50 % CCMP, 50 % Région)



© istock



## LE PLAN DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES À L'ŒUVRE

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la CCMP a également choisi d'agir spécifiquement sur les déplacements professionnels. Elle a pour cela impulsé dès 2022 la création d'un Plan De Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE) qui vise à encourager les déplacements doux pour les trajets domicile-travail, à désencombrer les routes et à améliorer le quotidien des salariés.

En 2023, les employeurs et salariés de dix entreprises des ZAC des Malettes et des Baterses ont participé à un diagnostic sur leurs habitudes de déplacement puis à la co-construction d'une feuille de route collective. La mise en œuvre effective du PDMIE prévoit 25 actions jusqu'en 2026, comme le renforcement du réseau Colibri entre les gares et les zones d'activités, le développement de la « cyclabilité » des entreprises (douches, parkings sécurisés...), l'organisation d'événements pour sensibiliser les salariés ou encore la réalisation d'études d'opportunités pour le lancement de nouveaux services (flotte de vélos ou de trottinettes électriques, etc.).

COÛT DU PDMIE

→ **30 000 €** SUR 1 AN

## LA CCMP REJETTE LE PROJET D'EXTENSION DE LA ZFE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

La Métropole de Lyon souhaitait élargir la Zone à Faible Émission (dite ZFE, permettant une restriction d'accès aux véhicules les plus polluants) métropolitaine existante en direction de la CCMP. Si le territoire de l'intercommunalité n'est pas inclus dans cette zone d'extension, la CCMP a toutefois été règlementairement associée à la concertation précédant cette décision. Le conseil communautaire d'octobre 2023 a donné un avis défavorable à ce projet d'amplification. Les aides financières proposées aux propriétaires de véhicules polluants impactés ont en effet été jugées insuffisantes pour rendre ce projet socialement acceptable. Toutefois, afin d'accompagner les évolutions en matière de déplacements, la CCMP s'est engagée en parallèle dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité simplifié (à approuver d'ici septembre 2025) qui devra notamment prévoir un programme d'actions à horizon 2035 qui permettra de diminuer les émissions de polluants provenant de l'utilisation des véhicules.

## LE PONT DE L'ÎLE RÉSERVÉ AUX MODES DOUX

Le Pont de l'Île, appartenant pour deux tiers à la Commune de Miribel et pour un tiers à la Commune de Neyron, a vu sa structure se fragiliser au fil des années, mettant en danger la sécurité des biens et des personnes. C'est pourquoi la commune de Miribel a décidé de sa fermeture aux véhicules motorisés au 3 juillet 2023. La CCMP, qui n'est compétente que pour la gestion de l'ouvrage, a entamé à l'automne 2023 des travaux de réhabilitation visant à transformer ce pont en passerelle modes doux, ouverte aux piétons et aux cycles, afin de maintenir une liaison entre le Grand Parc de Miribel-Jonage et la Côtière de l'Ain.

BUDGET RÉFECTION PONT DE L'ÎLE

→ **885 000 €**

# HABITAT

Mieux répondre  
aux besoins  
en logement

Doté d'un budget de 2,43 millions d'euros, le Plan Local de l'Habitat (PLH) 2020-2026 est un outil de planification stratégique. Il replace les problématiques de logement au cœur des enjeux de sobriété et de sobriété foncière. En 2023, dix actions, sur les seize prévues, sont déjà en cours de mise en œuvre.

## MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS

Dans un contexte de développement du territoire, la CCMP prépare une étude des risques naturels à l'échelle intercommunale en collaboration avec le CEREMA. Objectif : adapter les règles d'urbanisme et de construction, pour une meilleure protection de tous.

→ **200 000 €**  
DE BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL

## IDENTIFIER LE FONCIER DISPONIBLE POUR LE LOGEMENT SOCIAL

La stratégie d'acquisition de fonciers stratégiques se matérialise à travers une étude cartographique, réalisée pour identifier le foncier qui pourra permettre de développer des logements sociaux.

→ **10 000 €** ALLOUÉS

## LOGEMENTS SOCIAUX : QUATRE GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDÉES

Visant à développer l'offre de logements sociaux neufs, celles-ci ont été financées à parts égales par la commune et la CCMP : trois garanties d'emprunt concernent Beynost pour 60 logements et un montant de 3 789 877 €, la quatrième Saint-Maurice-de-Beynost pour huit logements et un montant de 698 365,50 €.

## SÉCURISER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES ET LEURS ENFANTS

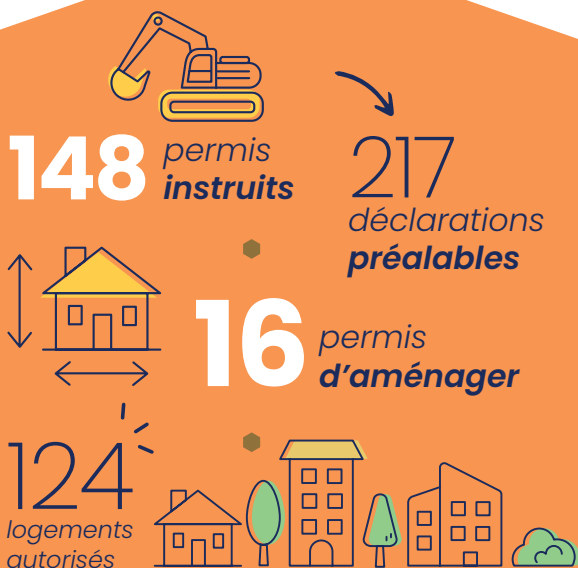
Afin d'apporter une réponse dédiée à la situation des femmes victimes de violences, la fluidité du dispositif de logements temporaires existants est essentielle. À cet effet, le PLH prévoit la mise en place d'un dispositif d'accueil d'urgence des femmes victimes de violences et leurs enfants. En 2023, plusieurs logements potentiels ont été identifiés auprès de différents bailleurs.

→ **44 000 €** DE BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL

## STRUCTURER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Pour mieux anticiper les demandes d'aides à l'amélioration des structures d'hébergement des personnes âgées, la CCMP prévoit de contractualiser une aide d'un montant de 900 000 € pour l'institut Joséphine Guillon. Elle lui sera versée une fois le projet abouti.

## AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS



# ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS

*Préserver  
le cadre de vie  
des habitants*

**En 2023, la CCMP a mis l'accent sur la prévention et la sensibilisation de ses habitants aux gestes quotidiens en faveur de l'environnement. La collectivité a en effet à cœur de fédérer ses administrés autour d'initiatives individuelles tout en soutenant les actions collectives pour maintenir un cadre de vie propice à l'épanouissement de tous.**

## DE NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-ANDRÉ DE CORCY

Depuis 2014, les habitants de la commune de Tramoyes peuvent accéder à la déchèterie de Saint-André de Corcy suite à une convention signée entre la Communauté de Communes de la Dombes et la CCMP. Afin de couvrir l'évolution de la fréquentation et mieux tenir compte des coûts de fonctionnement de la déchèterie, cet accord a été renouvelé en 2023 par le Conseil communautaire avec de nouvelles conditions d'accès : un tarif d'entrée forfaitaire de 8,50 €, pour un nombre de passages limité à dix par an et par foyer.

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre de son action pour la préservation de l'environnement et du cadre de vie, la CCMP poursuit sa lutte contre les espèces invasives, et plus particulièrement contre le frelon asiatique. Pour cela, la collectivité s'appuie sur le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain (GDS Ain), qui accompagne les habitants de la détection des nids jusqu'à leur destruction. Afin de maintenir la gratuité de ce service pour ses administrés, la CCMP a renouvelé son financement au GDS Ain pour l'année 2023, sur une base forfaitaire par commune, à laquelle s'ajoute le coût de destruction des nids (une vingtaine prévue en 2023).

→ **1883 €**  
**Participation  
financière  
de la CCMP**

## UNE ANIMATION POUR SENSIBILISER LES ENFANTS À LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DE L'AMBROISIE

En 2023, la CCMP a poursuivi son action de sensibilisation contre l'ambroisie, plante très allergisante, avec l'aide de l'Association Départementale d'Éducation Sanitaire et Sociale de l'Ain (ADESSA01). L'association a animé trois sessions de prévention auprès des scolaires, dans une classe de CMI, au centre CeSAM et au centre de loisirs de Beynost, et installé une exposition temporaire sur l'ambroisie à l'école du Centre à Miribel, le 12 juin 2023. Enfants et parents y ont appris à reconnaître les symptômes d'une allergie à l'ambroisie, à lutter contre cette espèce invasive et ont reçu des sacs en tissu imprimé des dessins réalisés par les enfants.

BUDGET TOTAL  
→ **2000 €**  
**dont 50 %  
financés  
par l'ARS**



## MONTRER LES COULISSES POUR SENSIBILISER À L'IMPORTANCE DU TRI

« Que deviennent vos déchets ? » C'est à cette question qu'a souhaité répondre la CCMP en proposant à ses habitants de découvrir l'ensemble des étapes du tri des ordures ménagères. Les 31 mai et 8 novembre 2023, 80 personnes au total ont ainsi pu visiter l'usine OVADE et le centre d'enfouissement gérés par le syndicat Organom sur le site de la Tienne. L'objectif de ces visites était de permettre aux participants de comprendre le processus de tri et de valorisation de ces déchets (sous forme de biogaz et de compost) afin de mieux se rendre compte de l'importance du tri pour limiter l'enfouissement. Lors des deux visites, la CCMP avait mis à disposition des participants des bus gratuits sur inscription.

→ **800 €**  
investis  
par la CCMP




© CCMP

## RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE AVEC LE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS

D'octobre à novembre 2023, la CCMP a proposé à l'ensemble de ses habitants une heure de broyage de déchets verts à leur domicile, en partenariat avec les Brigades Nature de l'Ain. L'objectif de cette action de prévention était double : réduire le volume de déchets amenés en déchèterie et permettre aux habitants de bénéficier d'une ressource organique gratuite pour leur jardin.

INVESTISSEMENT DE

→ **5 000 €**  
par la CCMP



### RÉPARTITION DES DÉCHETS EN 2023



# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mener  
des actions concrètes  
pour un impact local

**La CCMP cherche à maximiser l'efficacité des initiatives menées sur le territoire. Elle s'appuie pour cela sur de nouveaux outils et dispositifs, dans une forte logique de coopération avec tous les acteurs de la transition écologique.**

## APPROBATION DE LA CHARTE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE 2023-2027

Les élus communautaires ont approuvé la nouvelle Charte Agricole et Alimentaire 2023-2027, dans la continuité des objectifs fixés par le Plan Climat Air-Énergie Territorial 2021-2026 de la CCMP.

L'agriculture, activité économique essentielle pour le territoire, est contrainte face au changement climatique. Avec cette Charte, la collectivité a l'ambition d'accompagner la création et le renforcement des synergies locales, pour mieux articuler les enjeux liés à l'alimentation, au climat, à l'eau et à la biodiversité. Elle vise pour cela une concertation renforcée entre tous les acteurs concernés : communes, collectivités voisines, agriculteurs, associations, Chambre d'agriculture, association foncière...

Le programme de la Charte Agricole et Alimentaire s'articule concrètement autour de trois axes stratégiques.

- 1 Favoriser l'accès à toutes et tous à une alimentation locale et de qualité.
- 2 Contribuer à la lutte contre l'érosion et le ruissellement.
- 3 Accompagner l'évolution des pratiques vers une agriculture durable et résiliente.

300 000 €

investis **SUR 5 ANS**

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : UNE RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE

La Charte Agricole et Alimentaire de la CCMP a été reconnue « Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 » par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire en mars 2023, pour une durée de trois ans. Cette labellisation traduit le caractère sérieux et ambitieux de la démarche, valorise le travail engagé sur le territoire en cherchant à « développer des synergies autour de l'alimentation [...] et à améliorer la qualité de l'alimentation pour tous. »

## BILAN 2023 DU PCAET



**FONDS  
AIR BOIS**

10 DOSSIERS  
ACCOMPAGNÉS

pour une enveloppe  
de 19 000 €

**FONDS ISOLATION**



11 DOSSIERS  
DÉPOSÉS



pour une enveloppe  
de 8 250 € (par la CCMP)  
et 8 250 € (par la Région)



## PREMIÈRES ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- Des habitants et associations de la Côtière ont proposé des idées pour lutter contre l'insécurité alimentaire (paniers de producteurs, épicerie sociale, tables d'hôtes itinérantes...).
- 28 078 m<sup>2</sup> de bandes enherbées ont été créées par onze agriculteurs.
- Des rencontres individuelles et collectives avec des exploitants agricoles ont été organisées pour comprendre leurs besoins et leurs vulnérabilités, recenser leurs pratiques pour y faire face, faire émerger des pistes d'adaptation et leur présenter le projet d'accompagnement de la CCMP.
- 534 m de haies ont été plantés sur le territoire suite à l'analyse bocagère réalisée par Mission Haies. 7 km supplémentaires ont été mis en projet pour 2024-2025 sur la zone de Tramoyes.
- Les communautés de communes de Miribel et du Plateau, Grand Bourg Agglomération, Rives de l'Ain Pays du Cerdon, La Veyle, La Dombes, 3CM et Plaine de l'Ain – toutes engagées dans les politiques alimentaires – ont organisé un concours culinaire visant à encourager l'utilisation des légumineuses en restauration collective. Réunies autour de projets d'« expérimentation logistique », les collectivités engagées ont ainsi réfléchi et expérimenté de nouveaux modes de distribution en circuit court des produits locaux sur les territoires.

→ **40 000 €**  
engagés

## LA CCMP PRÉSIDE LE GROUPE THÉMATIQUE « AGRICULTURE » DU PPA DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

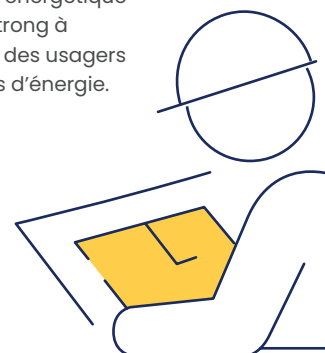
Suite à l'adoption du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise fin novembre 2022, la CCMP s'est vu confier la présidence du groupe thématique sur l'agriculture pour cinq ans. Ce dernier s'est réuni pour la première fois à l'automne 2023. Ses missions : échanger sur l'avancée des actions, faire remonter les éventuelles difficultés et besoins non encore identifiés, distribuer les rôles aux différents acteurs impliqués et recueillir leurs attentes.



## ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASE LOUIS ARMSTRONG

La CCMP a lancé des travaux de rénovation énergétique globale du gymnase du collège Louis Armstrong à Beynost. Ces travaux favoriseront le confort des usagers et permettront de réaliser 23 % d'économies d'énergie.

COUT ESTIMÉ DES TRAVAUX  
→ **390 000 € HT**  
avec une subvention de  
**78 722 €** au titre  
de la DETR



## SUITE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Afin de pouvoir engager de nouvelles actions en faveur de la transition écologique, la CCMP a validé la nouvelle maquette financière relative au CRTE (signé en 2021). Ce contrat est adapté chaque année aux spécificités et évolutions du territoire, dans une logique d'amélioration continue. La nouvelle maquette détermine, pour l'année 2023, les engagements financiers de la collectivité pour la mise en œuvre d'actions inscrites au plan d'action opérationnel du CRTE.

→ **36 actions inscrites**  
**dont 8 nouvelles**  
MONTANT DES AIDES  
D'ÉTAT SOLLICITÉES  
→ **2 955 114 €**



## FACILITER LE DÉVELOPPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE DE PROXIMITÉ

La CCMP poursuit ses initiatives pour encourager et faciliter le développement photovoltaïque de proximité. Les élus communautaires ont donc approuvé la prise de participation de la Société d'Économie Mixte locale « Les Énergies de l'Ain » (la SEM LEA, qui agit pour le compte de la CCMP) dans l'entreprise Agriléa, qui a vocation à développer les énergies renouvelables dans l'Ain, et notamment des projets photovoltaïques de proximité.



Prise de participation  
de la SEM LEA dans Agriléa :  
→ **25 000 €**  
SOIT 50 % DU CAPITAL

# ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Créer les conditions  
d'un développement  
vertueux

La CCMP conjugue ses ambitions en matière de dynamisme économique et sa volonté de préserver l'environnement et le bien-être des habitants. Ainsi, elle renouvelle et développe de nouvelles aides pour favoriser le maintien et l'implantation d'entreprises sur son territoire, tout en adoptant des mesures favorables à un cadre de vie agréable.

## LE DISPOSITIF FICOM RENOUVÉLÉ

La CCMP poursuit son engagement auprès des artisans et commerçants locaux en renouvelant le FICOM pour la période 2023-2028, par le biais d'une convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de rendre le dispositif plus accessible et de mieux soutenir les investissements des acteurs économiques de proximité, la collectivité a choisi d'apporter trois évolutions à ce fonds de subvention. D'une part, l'accompagnement est ouvert à toutes les entreprises artisanales, y compris sans point de vente avec vitrine. D'autre part, le taux de co-financement est augmenté pour passer de 10 % à 15 % du montant des investissements HT. De plus, les dépenses sont prises en compte dès 5 000 € HT d'investissement.

**2 entreprises**  
**bénéficiaires en 2023**  
pour un montant total d'environ  
→ **5 500 €**

Enveloppe FICOM 2023-2028 :

**125 000 €**



## LE TERRITOIRE EN 2023

\*Source : Sirene



**979**

**ÉTABLISSEMENTS ACTIFS**

dont **48** entreprises de plus de **50 SALARIÉS\***

**12 411**

**PERSONNES TRAVAILLANT  
SUR LE TERRITOIRE**



**12 178**

**ACTIFS**

## UNE NOUVELLE AIDE POUR LES LOCAUX DESTINÉS AUX ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Pour faciliter l'implantation économique de nouvelles entreprises, la CCMP a choisi de soutenir les projets de construction, d'extension ou de rénovation des locaux des TPE et PME qui réalisent des activités de production (plasturgie, métallurgie, agroalimentaire, médical, transition énergétique, mécatronique, etc.) sur le territoire.

Cette nouvelle aide peut couvrir jusqu'à 15 % des dépenses éligibles (frais de construction ou de rénovation, études nécessaires à la réalisation du projet et coûts de maîtrise d'œuvre) pour des investissements compris entre 150 000 € et 500 000 €.

Le plafond de subvention (75 000 €) peut être augmenté sur le poste « construction » si celle-ci est réalisée avec du bois approvisionné localement.

Un budget de

110 000 € par an jusqu'en 2026,

co-financé à 50 % par la CCMP

et à 50 % par le Conseil départemental de l'Ain

## OBJECTIF « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » : CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Parce qu'elle porte un territoire très prisé des entreprises, la CCMP a l'ambition de maintenir ce dynamisme et de continuer à accueillir de nouvelles d'activités économiques tout en atteignant l'objectif gouvernemental de zéro artificialisation nette (ZAN) des sols à l'horizon 2050 (loi Climat & Résilience).

**Première étape de cet objectif :** diviser par deux le rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur l'ensemble du territoire français, d'ici 2031.

Pour cela, la collectivité a choisi de faire de cette obligation réglementaire une opportunité pour construire un nouveau modèle d'aménagement conciliant développement économique et sobriété foncière. Celui-ci s'appuie tout d'abord sur la densification des fonciers et bâtis existants, par exemple en étendant ou surélevant les bâtiments, ou encore en les réorganisant à l'intérieur d'une même unité foncière. Elle s'appuie ensuite sur la remobilisation des espaces vacants, qui sont déjà artificialisés mais pas ou plus utilisés. Elle compte enfin sur une politique de compensation de l'artificialisation des sols par la renaturation d'une surface équivalente sur le territoire.

**L'objectif ?** Proposer de nouvelles solutions de développement aux entreprises tout en offrant un cadre de vie privilégié à ses habitants. En 2023, la CCMP a donc procédé à un inventaire des zones d'activité économique (surfaces, typologie du bâti et des activités, nombre d'emplois, services et équipements...), ainsi qu'une étude du marché foncier et immobilier et une analyse des potentialités foncières (bâti dégradé ou vacant, dent creuse...).

Cette démarche a permis d'identifier localement l'équivalent de dix ans de besoins en foncier pour les activités économiques. La prochaine étape consistera à réaliser un schéma stratégique d'accueil des entreprises, compatible avec le ZAN et répondant aux enjeux de sobriété foncière, afin de programmer une offre foncière, immobilière et de services adaptée.

31,9 HA de foncier identifiés pour répondre aux besoins économiques

## VERS UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

La CCMP a lancé une concertation auprès des habitants et associations du territoire en vue de la mise en place d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). Le RLPi doit permettre de contrôler les implantations d'enseignes et affichages publicitaires sur l'ensemble du territoire de la CCMP afin de préserver les espaces paysagers et cadre de vie des administrés. L'adoption du nouveau RLP intercommunal est prévue à l'horizon début 2025.

## SUBVENTIONS

UN SOUTIEN ESSENTIEL AU DYNAMISME DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE



24 062 €  
POUR L'IPAC

75 000 €  
POUR DOMBES CÔTIÈRE TOURISME

5 500 €  
POUR ÉLAN CRÉATION COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI

5 500 €  
POUR L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique)

7 000 €  
POUR CÔTIÈRE Avenir ET SA RECYCLERIE SOLS'TISSE

2 000 €  
POUR PASSERELLE EN DOMBES

12 000 €  
POUR MISSION LOCALE BRESSE-DOMBES-CÔTIÈRE



**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON •  
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST • THIL • TRAMOYES

---

21 rue des Brotteaux - 01700 MIRIBEL  
Tél. : 04.78.55.52.18  
Fax : 04.78.55.46.36  
courriel : [contact@cc-miribel.fr](mailto:contact@cc-miribel.fr)  
**[www.cc-miribel.fr](http://www.cc-miribel.fr)**

---

**Directeur de la publication** Caroline Terrier  
**Rédacteur en chef** Sébastien Bénétullière  
**Conception-rédaction** J'article  
**Création et mise en page** J'article  
**Photos** CCMP, Lotfi Dakhli, iStock, Freepik  
**Impression** PRESTAPRIM avec atelier partenaire  
certifié Imprim'vert - Label Bilan carbone  
Imprimé sur papier offset blanc 150 g PEFC en 200 ex